

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2021 7
Taxe foncière (bâti).....		(*)					
Taxe foncière (non bâti).....							
CFE.....							
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>						Totaux :	<b>73111</b>
(*) dont taux départemental 2020 : <input type="text"/>							

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
- de reconduction des taux de référence  
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Taux proportionnel (col.8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....		Produit total souhaité <input type="text"/>	
Taxe foncière (non bâti).....			
CFE.....			
		Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	TVA nationale	Total
<b>73112</b>	<b>73114</b>	<b>73113</b>	<b>73111</b>	<b>73111</b>	<b>7382*</b>	
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	Effet du coefficient correcteur contribution	
<b>cf. page 2</b>	<b>748313</b>	<b>73221</b>	<b>739221</b>	<b>73111</b>	<b>73111</b>	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

(réduction de titre)

A  
Le  
Le

Le préfet,  
le

Le maire,  
le

La comptabilisation de l'effet du coefficient correcteur est à réaliser, à titre prévisionnel, au compte 73111.

Les modalités définitives de comptabilisation ne sont pas encore arrêtées.

# Comptabilisation des allocations compensatrices par nature de taxe :

- taxes foncières (bâti + non-bâti)

- cotisation économique territoriale (CET=CFE+CVAE)

À compter de 2021, il n'y a plus d'allocation TH concernant les personnes de condition modeste (le montant perçu en 2020 est pris en compte dans le coefficient correcteur qui équilibre la réforme)

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

### IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

#### 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 16

##### Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- d. Locaux industriels

74834

##### Taxe foncière (non bâti) :

##### Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

74833

##### Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

##### Dotation pour perte de THLV :

##### Dotation TH (Mayotte) :

#### 6. COEFFICIENT CORRECTEUR

#### 2. BASES NON TAXÉES 17

##### Bases exonérées par le conseil municipal

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

##### Bases exonérées par la loi

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

##### Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

#### 3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrévée
- c. CVAE : exonérations non compensées

#### 4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants
- b. Bases résidences secondaires soumises à majoration
- c. Bases des locaux vacants soumis à THLV
- d. Taux figé de taxe d'habitation
- e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH

#### 5. PRODUIT DES IFR 18

- Éoliennes & hydroliennes
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Centrales géothermiques
- Transformateurs
- Stations radioélectriques
- Gaz – Stockage, transport...

#### 7. FRACTION DE TVA 20

#### 8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 21

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau		Taux plafonds 2021 14	Taux 2020 des EPCI 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 – col.15) 16
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière (bâti).....					
Taxe foncière (non bâti).					
CFE.....					

#### MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE 22

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 :	
national	communal

Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

#### DIMINUTION SANS LIEN 23

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	